

15 novembre 2021

**Communiqué du Président de la Conférence des OING
et de la Commission permanente
sur les poursuites engagées contre Memorial**

C'est avec une profonde inquiétude que nous avons appris le 11 novembre que *l'International Memorial Society*, une OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, a reçu une lettre de la Cour suprême de la Fédération de Russie indiquant que le bureau du procureur général avait intenté une action en justice visant à obtenir la liquidation de *l'International Memorial Society* pour violations répétées de la législation du pays sur les « agents étrangers ». La date de l'audience pour entendre l'affaire du procureur est fixée au 25 novembre 2021.

Le 12 novembre, la deuxième entité clé de Memorial, le Centre des droits de l'homme Memorial, a été informée par le tribunal de la ville de Moscou que le bureau du procureur de la ville de Moscou avait engagé une action en justice similaire à son encontre, l'audience préliminaire concernant cette action devant se tenir le 23 novembre 2021.

Selon Memorial, les violations présumées concernent les amendes répétées infligées à l'organisation pour avoir omis d'apposer sur certains de ses documents l'étiquette discriminatoire « agent étranger », l'une des exigences pernicieuses de la loi sur les « agents étrangers ».

Memorial est l'une des organisations de la société civile les plus anciennes et les plus importantes de Russie qui défend les droits de l'homme, œuvre à la commémoration des victimes de la répression soviétique et offre une plateforme pour le libre débat et l'expression artistique. La menace de dissoudre deux entités clés de Memorial est dirigée contre l'ensemble de la communauté des droits de l'homme en Russie.

Nous citons la déclaration de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe Marija Pejčinović Burić sur cette affaire :

« Comme le Conseil de l'Europe l'a indiqué à plusieurs reprises, cette loi stigmatise les ONG, les médias et les individus, et a eu un effet répressif sur la société civile russe ces dernières années. Malheureusement, la Fédération de Russie n'a pas donné suite aux appels répétés du Conseil de l'Europe à abroger la loi sur les « agents étrangers ». La dissolution d'International Memorial porterait un nouveau coup dévastateur à la société civile, qui est un pilier essentiel de toute démocratie ».

Nous demandons instamment à la Russie d'abroger cette législation discriminatoire. Nous demandons aux autorités russes d'arrêter les poursuites contre Memorial. Nous demandons à tous les organes compétents du Conseil de l'Europe de nous aider dans cette affaire.

Gerhard Ermischer, Président de la Conférence des OING